

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 22 octobre 2007 – 10 h
« Actualisation des projections : premiers résultats »

| |
|---|
| Document N°7 |
| <i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i> |

Les projections actualisées de l'AGIRC
Association générale des institutions de retraite des cadres

Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites

Les projections actualisées de l'AGIRC

Association générale des institutions de retraite des cadres

Scénario de base

L'accord paritaire AGIRC-ARRCO, conclu en novembre 2003, court jusqu'au 31 décembre 2008. Selon cet accord, le salaire de référence est indexé sur l'évolution du salaire moyen et la valeur du point sur l'évolution des prix. Le maintien de ces règles jusqu'en 2050 se traduirait à terme par une baisse du rendement des régimes complémentaires et du taux de remplacement assuré par ces régimes.

Pour le scénario de base, il a été supposé que les règles qui prévalaient avant l'accord de novembre 2003 s'appliquent au-delà de 2008, soit une stabilisation du rendement des régimes avec des indexations de la valeur du point et du salaire de référence sur l'évolution des prix. D'autres hypothèses, en particulier celles d'une poursuite des termes de l'accord de novembre 2003, ont été étudiées en variantes et seront présentées ultérieurement.

Dans les régimes complémentaires AGIRC et ARRCO, les pensions liquidées avant 65 ans ne subissent pas les abattements d'anticipation si l'intéressé a droit au taux plein au régime général. Les allocations de droits directs servies sans abattement avant 65 ans au titre de la « retraite à 60 ans », sont mises à la charge d'une structure spéciale, l'AGFF¹, qui dispose d'un financement propre. Les pensions projetées sont les pensions servies, sans abattement.

En ressources, aux cotisations de retraite AGIRC, sont ajoutés le montant du financement de la « retraite à 60 ans » pris en charge par l'AGFF et le montant correspondant à la redistribution des excédents de l'AGFF entre l'AGIRC et l'ARRCO.

On notera que l'AGIRC dispose de réserves financières au passif du bilan pour un montant de 17,4 milliards d'euros en 2006, dont il n'est pas tenu compte en projection, comme dans l'exercice de 2005.

1 - Les effectifs de cotisants et la masse des cotisations

Les effectifs de cotisants à l'AGIRC progresseraient de 1,8 % par an en moyenne entre 2006 et 2015, sous l'effet du dynamisme de l'emploi salarié dans le secteur privé et d'une hypothèse de poursuite de la hausse du taux d'encadrement. Après 2015, le taux d'encadrement continuerait d'augmenter pour atteindre près de 25% en 2050 (contre environ 20% actuellement) mais la croissance de l'emploi serait nettement plus faible. Au total, les effectifs de cotisants à l'AGIRC continueraient de progresser après 2015 mais à un rythme de

¹ L'AGFF, Association pour la Gestion du Fonds de Financement de l'AGIRC et de l'ARRCO, finance principalement une partie des allocations versées entre 60 et 65 ans et la totalité des allocations versées au titre des carrières longues. Les ressources AGFF proviennent de cotisations spécifiques : taux de cotisation de 2% sur la tranche A des salaires et de 2,2 % sur la tranche B. Le solde qui résulte de l'équilibre de l'AGFF est réparti entre l'AGIRC et l'ARRCO *au prorata* des charges AGFF de chacun des deux régimes, ce qui constitue le transfert AGFF. Quels que soient les résultats techniques des régimes, l'AGIRC et l'ARRCO reçoivent des transferts AGFF en fonction du solde de ce fonds.

plus en plus faible (de +0,7% par an en moyenne entre 2015 et 2020 à +0,2% par an en moyenne entre 2040 et 2050). Ils passeraient de 3,7 millions en 2006 à 5 millions en 2050.

Les évolutions de la masse des cotisations sont déterminées par celles des effectifs de cotisants et par les évolutions relatives des salaires des cadres et du plafond de la sécurité sociale. Il a été supposé que la croissance du salaire moyen des cadres resterait inférieure en projection à la croissance du salaire moyen des non cadres, lequel évoluerait de façon très similaire au plafond de la sécurité sociale (+1,8% par an). L'écart de l'ordre de 0,5% observé en moyenne sur les années récentes, entre la croissance des salaires des non cadres et celle des cadres, se réduirait toutefois progressivement tout au long de la période de projection. Au total, le salaire moyen des cadres évoluerait moins vite que le plafond de la sécurité sociale sur toute la période de projection, ce qui pèserait à la baisse sur la croissance des cotisations à l'AGIRC. Les ressources, y compris la partie des excédents de l'AGFF intégrée au compte de l'AGIRC, progresseraient de 1,8 % par an en moyenne entre 2006 et 2050. Jusqu'en 2015, la croissance des ressources serait soutenue par le dynamisme des effectifs de cotisants. Mais cet effet serait en partie contrebalancé par la diminution des ressources en provenance de l'AGFF entre 2010 et 2020. En 2050, les ressources s'élèveraient à 38,7 milliards d'euros.

Par rapport aux hypothèses retenues en 2005, les effectifs de cotisants à l'AGIRC seraient un peu moins dynamiques jusqu'en 2015 puis progresseraient beaucoup plus rapidement sur le reste de la période de projection, en raison des nouvelles perspectives démographiques et des nouveaux taux d'activité de l'INSEE. En 2050, ils seraient supérieurs d'environ 470 000 à leur niveau prévu dans le cadre de l'exercice 2005, soit un écart de +10,3%.

En conséquence, à l'horizon 2050, les ressources seraient supérieures de 2,8 milliards d'euros à celles qui avaient été projetées en 2005 ; en pourcentage du PIB, elles seraient toutefois quasiment identiques (0,94% du PIB contre 0,95% du PIB dans l'exercice de 2005). Cependant, sur la première moitié de la période de projection, les ressources seraient révisées à la baisse, notamment pour les premières années (-1,6% en 2006, soit -287 millions d'euros), l'évolution du nombre de cotisants et les gains de pouvoir d'achat des salaires constatés ayant été inférieurs aux hypothèses retenues par le COR pour l'exercice de 2005.

2 - Les effectifs de retraités et la masse des pensions

Les effectifs de retraités de droit direct seraient multipliés par 2,7 en 2050 et atteindrait à cette date 4,5 millions de personnes. Leur croissance serait relativement régulière en niveau (+65 000 par an environ) et tendrait par conséquent à diminuer en pourcentage sur toute la période de projection, passant d'un rythme annuel moyen de +3,6 % entre 2006 et 2015 à +1,4 % entre 2040 et 2050.

La masse des pensions progresserait moins rapidement que les effectifs de retraités ; elle serait multipliée par 2,2 d'ici 2050, date à laquelle elle représenterait près de 40 milliards d'euros. La pension moyenne servie par l'AGIRC diminuerait en effet sur toute la période de projection. Cette évolution s'expliquerait par l'évolution défavorable de l'assiette des cotisations depuis les années 1970, en raison du différentiel de croissance entre le salaire des cadres et le plafond de la sécurité sociale, ainsi que par les baisses de rendement du régime, liées aux accords de 1996 et de 2003.

Par rapport à l'exercice de 2005, les effectifs de retraités de droit direct de l'AGIRC et la masse des pensions seraient peu révisés, sauf en tout début de période de projection ; en 2006, ils seraient plus faibles respectivement de 0,8% et 0,6% (l'exercice de 2005 avait surestimés leur niveau). En fin de période de projection notamment, ils seraient à l'inverse un peu plus élevés, respectivement de +1,8% et +1,7% en 2050 (soit +78 000 personnes et + 650 millions d'euros). En pourcentage du PIB, la masse des pensions serait toutefois révisée à la baisse en 2050 (0,97% du PIB contre 1,04% du PIB dans l'exercice de 2005).

3 - Le solde technique et le solde élargi

Le solde technique de l'AGIRC, différence entre la masse des cotisations – y compris les excédents de l'AGFF (pour la partie revenant au régime) – et la masse des prestations, serait légèrement positif en 2006 (240 millions d'euros) mais il deviendrait négatif dès les premières années de projection. Le déficit technique se creuserait jusque vers 2020, tant en millions d'euros qu'en pourcentage du PIB ; le déficit serait de 2,2 milliards d'euros en 2020, soit près de 1% du PIB. Le solde technique s'améliorerait jusque vers 2040 (déficit limité à 380 millions d'euros et 0,01% du PIB cette année-là), mais il se dégraderait à nouveau en fin de période de projection ; le déficit avoisinerait 1,2 milliard d'euros en 2050 (0,03% du PIB).

Par rapport à l'exercice de 2005, la situation financière de l'AGIRC serait plus dégradée jusque vers 2025 (-0,5 milliards d'euros en 2020) du fait de la révision à la baisse de la masse des cotisations. Elle s'améliorerait à l'inverse sur la fin de la période de projection (+2,1 milliards en 2050) compte tenu des nouvelles projections démographiques de l'INSEE.

AGIRC - Scénario de base

Résultats de l'exercice d'actualisation des projections (COR 2007)

| Résultats de l'exercice COR 2007 | 2006 | 2015 | 2020 | 2030 | 2040 | 2050 |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Nombre de cotisants | 3 704 621 | 4 348 148 | 4 509 214 | 4 744 370 | 4 915 804 | 5 018 930 |
| Total des cotisations avec AGFF (Meuros) | 17 995 | 21 474 | 22 718 | 27 075 | 33 160 | 38 721 |
| en % de PIB | 1,00% | 0,98% | 0,95% | 0,94% | 0,96% | 0,94% |
| Nombre de pensionnés de droit direct | 1 647 990 | 2 260 147 | 2 573 980 | 3 236 083 | 3 904 440 | 4 501 285 |
| Pension moyenne de droit direct (euros) | 9 052 | 8 447 | 8 176 | 7 613 | 7 393 | 7 801 |
| Total des pensions avec AGFF (Meuros) | 17 757 | 22 689 | 24 907 | 28 917 | 33 537 | 39 886 |
| en % de PIB | 0,99% | 1,03% | 1,04% | 1,01% | 0,97% | 0,97% |
| Solde technique après AGGF (Meuros) | 238 | -1 216 | -2 189 | -1 842 | -377 | -1 164 |
| en % de PIB | 0,01% | -0,06% | -0,09% | -0,06% | -0,01% | -0,03% |
| Rapport démographique* | 2,25 | 1,92 | 1,75 | 1,47 | 1,26 | 1,11 |

| Evolution en moyennes annuelles | 2006-2015 | 2015-2020 | 2020-2030 | 2030-2040 | 2040-2050 | 2006-2050 |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Nombre de cotisants (%) | 1,8% | 0,7% | 0,5% | 0,4% | 0,2% | 0,7% |
| Total des cotisations (%) | 2,0% | 1,1% | 1,8% | 2,0% | 1,6% | 1,8% |
| Nombre de pensionnés de droit direct (%) | 3,6% | 2,6% | 2,3% | 1,9% | 1,4% | 2,3% |
| Pension moyenne de droit direct (%) | -0,8% | -0,6% | -0,7% | -0,3% | 0,5% | -0,3% |
| Total des pensions (%) | 2,8% | 1,9% | 1,5% | 1,5% | 1,7% | 1,9% |
| Solde technique (Meuros) | -162 | -195 | 35 | 146 | -79 | -32 |

Comparaison avec les projections de 2005 (COR 2005)

| Résultats de l'exercice COR 2005 | 2006 | 2015 | 2020 | 2030 | 2040 | 2050 |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Nombre de cotisants | 3 739 748 | 4 385 366 | 4 488 388 | 4 583 132 | 4 606 069 | 4 550 918 |
| Total des cotisations avec AGFF (Meuros) | 18 282 | 22 034 | 23 078 | 26 775 | 31 744 | 35 961 |
| Nombre de pensionnés de droit direct | 1 661 622 | 2 258 757 | 2 582 100 | 3 246 993 | 3 886 336 | 4 423 567 |
| Pension moyenne de droit direct (euros) | 8 951 | 8 336 | 8 030 | 7 467 | 7 283 | 7 723 |
| Total des pensions avec AGFF (Meuros) | 17 866 | 22 644 | 24 820 | 28 792 | 33 252 | 39 232 |
| Solde technique après AGGF (Meuros) | 416 | -610 | -1 742 | -2 016 | -1 508 | -3 271 |
| en % de PIB | 0,02% | -0,03% | -0,07% | -0,07% | -0,05% | -0,09% |
| Rapport démographique* | 2,25 | 1,94 | 1,74 | 1,41 | 1,19 | 1,03 |

| Ecart entre COR 2007 et COR 2005 | 2006 | 2015 | 2020 | 2030 | 2040 | 2050 |
|-------------------------------------|-------|-------|-------|-------|------|-------|
| Nombre de cotisants (%) | -0,9% | -0,8% | 0,5% | 3,5% | 6,7% | 10,3% |
| Total des cotisations (%) | -1,6% | -2,5% | -1,6% | 1,1% | 4,5% | 7,7% |
| Pensionnés de droit direct (%) | -0,8% | 0,1% | -0,3% | -0,3% | 0,5% | 1,8% |
| Pension moyenne de droit direct (%) | 1,1% | 1,3% | 1,8% | 2,0% | 1,5% | 1,0% |
| Total des pensions (%) | -0,6% | 0,2% | 0,4% | 0,4% | 0,9% | 1,7% |
| Solde technique (Meuros) | -178 | -605 | -447 | 175 | 1131 | 2106 |

* Nombre de cotisants / pensionnés de droit direct